

## RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

### Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

### Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

### Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radiés peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

### Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

### Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

### Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canaux, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canaux.

### Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

### Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



## Déclaration de Maladie

N° W21-695006

113099

- Maladie     
  Dentaire     
  Optique     
  Autres

**Cadre réservé à l'adhérent (e)**

Matricule : 3423      Société : RAM  
 Actif     
  Pensionné(e)     
  Autre :  
 Nom & Prénom : MAKMOU BOUCHAÏB  
 Date de naissance : 01.07.2022  
 Adresse : 261, Lotissement Laymoune 2ème  
 Tél. : 05 61 217312      Total des frais engagés : 159,8 Dhs

**Cadre réservé au Médecin**

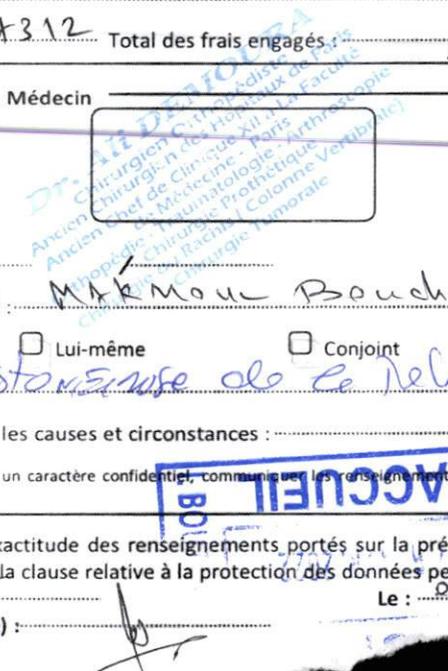
Cachet du médecin :  
 Date de consultation :  
 Nom et prénom du malade : MAKMOU BOUCHAÏB      Age :  
 Lien de parenté :  Lui-même     
  Conjoint     
  Enfant  
 Nature de la maladie : ostéoporose de la 1ère phase  
 En cas d'accident préciser les causes et circonstances :  
 Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :      Le : 01/03/2022

Signature de l'adhérent(e) :

Autorisation CNDP N° : A-A-2115/2019





Trokmoul,  
Bouchaib

Date : 1, 3, 22

# Ordonnance

84,80

LOT 21032  
PER: 03/24  
PPV 24DH80

84,80

+ 1/ Brexin 18/1

22,20

+ 1/ Codolpram 18/1 x 3/1

52,80

+ 1/ Codein 18/1

8680

PFV: 22DH20  
PER: 12/23  
LOT: K3483

2980

5280

LOT 210582  
EXP 12/2023  
PPV 52.80DH

159,80

T = 159,80

**Dr. Ali DEMOU**  
Ancien Chirurgien Orthopédiste  
Ancien Chef de Clinique Hospitalier  
Orthopédie - Traumatologie - Xiflaou  
Chirurgie du Rachis - Biologie - Faculté  
Chirurgie (Colonie) - Artroscopie  
Chirurgie (Lombaire) - var. (bratle)

**PHARMACIE ARAUCARIA**  
Hicham Tali Pharmacien  
42, Rue d'Ifrane Hay Salam  
CIL - Casablanca  
Tél: 05 22 26 13 05 / 05 22 30 61 05

**PHARMACIE RAJOUR**  
N° 3 Allée du Lion  
Casablanca - Tél: 05 22 61 15 15